

2018

Taxe



LYCÉE
JEAN
MONNET
VIC-EN-BIGORRE

d'Apprentissage

En ce début d'année scolaire,

“Le lycée JEAN MONNET entame sa campagne 2018 pour la collecte de la taxe d'apprentissage et cette plaquette a pour vocation d'attirer l'attention sur l'enjeu vital que représente votre soutien pour notre établissement.

La Taxe d'Apprentissage, étant le seul impôt pour lequel vous pouvez choisir le bénéficiaire. Vous contribuez directement aux formations technologiques et professionnelles de vos futur(e)s stagiaires et salarié(e)s.

En soutenant financièrement notre mission et notre développement, vous faites vivre le modèle pédagogique du Lycée JEAN MONNET dont l'objectif est de former un potentiel lycéen qui viendra renforcer dans un avenir proche les équipes de votre entreprise.

Nous voulons remercier les entreprises qui, chaque année, nous témoignent de leur fidélité et sensibiliser de nouveaux partenaires à nous rejoindre dans notre projet d'établissement.

Nous comptons sur vous et vous remercions par avance.”

Jérôme JACQUES

Directeur de l'EPLEFPA de Vic-en-Bigorre

Le Lycée forme chaque année, de la 3ème à la Licence, plus de 300 lycéens et étudiants - garçons et filles - aux secteurs des sciences et technologies de l'agronomie et du vivant, de l'exploitation agricole ou forestière, à la gestion et protection de la nature, à la gestion et animation des espaces montagnards et pastoraux, au commerce des produits de la filière bois-forêt.

FILIÈRES

BAC Technologique :

✓ STAV (Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant)

BACS Professionnels :

✓ CGEA (Conduite et Gestion d'une Entreprise Agricole)

✓ FORÊT Nature, Jardin, Paysage, Forêt

BTS Agricoles :

✓ ACSE (Analyse, Conduite et Stratégie de l'Entreprise),

✓ GPN (Gestion et Protection de la Nature)

✓ Technico-Commercial
(produits de la filière Forêt-Bois)

Licences Pro :

✓ GAEMP (Gestion, Animation des Espaces Montagnards et Pastoraux)

✓ Négoce Bois et Qualité de Matériaux



Mode d'emploi

Afin d'initier les jeunes aux enjeux internationaux, le lycée s'inscrit à des projets d'échanges de territoire à territoire à la fois culturels et professionnels avec des partenaires en Espagne, Irlande, Maroc, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Suède, Québec...

La Taxe d'Apprentissage est due par toute entreprise soumise à l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés, quel que soit son statut.

Comment calculer votre Taxe d'Apprentissage ?

Masse salariale annuelle brute x 0,68% = Taxe d'Apprentissage
{année N - 1}

Pour la collecte de Taxe d'Apprentissage 2019 :

Masse salariale brute 2018

Répartition de la taxe :

51% fraction régionale pour l'apprentissage (FRA)

26% quota d'apprentissage

23% hors quota (destiné aux dépenses de formation hors apprentissage)

IMPORTANT

le versement de la taxe d'apprentissage se fait par l'intermédiaire d'un organisme collecteur.

A préciser à cet organisme (OCTA) :

La partie hors quota est à verser à :

LEGTAF Jean Monnet

11bis promenade des acacias

65500 Vic-en-Bigorre

Code UAI : 0650139Y

La partie quota est à verser à :

CFAA Piémont-Pyrénées

UFA de Vic-en-Bigorre

11bis promenade des acacias

65500 Vic-en-Bigorre

Afin d'informer l'EPLEFPA de Vic-en-Bigorre de votre soutien pour nous permettre un suivi sur notre collecte de taxe.

Merci de nous renvoyer le coupon d'engagement.

Coupon d'engagement

(taxe versée à :)

Lycée Jean Monnet

CFPPA des Hautes-Pyrénées

ENTREPRISE

Raison sociale :

Adresse :

Code postal : Ville :

SIRET :

APE :

PERSONNE A INFORMER ET REMERCIER DU SUIVI DU DOSSIER TAXE APPRENTISSAGE

Nom / Prénom :

Fonction :

Téléphone :

M@il :

Coupon d'engagement A RENVOYER

Par mail à : epl.vic-en-bigorre@educagri.fr

Par fax au 05 62 96 80 97

Par courrier à Lycée Jean Monnet

11bis, promenade des acacias 65500 VIC-EN-BIGORRE

ORGANISME COLLECTEUR

Nom :

Ville :

Attention : ce document ne se substitue pas à la demande de versement que vous devez par ailleurs envoyer par l'intermédiaire de votre organisme collecteur